

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 32 du 27 juin 2014

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 3

ERRATUM
de classement.

Du 25 juin 2014

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM de classement.

Du 25 juin 2014

NOR D E F D 1 4 2 3 6 5 8 Z

Texte modifié :

Décret n° 2009-1120 du 17 septembre 2009 (JO n° 216 du 18 septembre 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 40/2009 ; BOEM 100.2).

Référence de publication : BOC n° 32 du 27 juin 2014, texte 3.

Le classement dans l'édition méthodique du *Bulletin officiel des armées* du texte ci-après est modifié comme suit :

| DATE. | TEXTE. | AJOUTER. |
|-------------------|--|----------|
| 17 septembre 2009 | Décret n° 2009-1120 (JO n° 216 du 18 septembre 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 40/2009 ; BOEM 100.2) relatif à la protection et au contrôle des matières nucléaires, de leurs installations et de leur transport (articles 5 à 9). | 170.2.1 |